



**Le MOT du PRESIDENT**

p. 1

**PETITE PAGE  
D'HISTOIRE**

**La recherche et ses  
trouvailles, suite** p. 2-3

**DIVERS**

p. 4

**CALENDRIER des  
ANIMATIONS** Annexe

## COTISATIONS

Vous pouvez régler votre cotisation 2005 lors de l'AG ou en envoyant vos chèques à l'ordre de **ACBR à Pierre COING-BOYAT, 167 chemin de la Garoudière 38560 JARRIE**

15 € (couples)  
10 € (individuels)  
Sous réserve d'approbation par l'AG

## Le mot du président

Dans quelques jours va se tenir l'assemblée générale de notre association. C'est un moment très important pour notre association.

C'est l'occasion pour les adhérents et les membres dirigeants de se rencontrer pour parler de la vie associative. Lors de cette assemblée où sont présentés différents rapports, nous avons la possibilité de discuter tous ensemble, de la vie de notre association.

Nous évoquons l'année écoulée, avec les temps forts qui ont marqué la vie du château. Mais sont également présentés les projets à venir, que ce soit pour la restauration du château qui est un point très important, ou pour l'animation, car les deux vont de pair.

C'est pour cette raison que le plus grand nombre d'adhérents est souhaité pour cette assemblée, qui sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire afin de modifier quelques articles de nos statuts.

Il faut bien sûr être à jour de sa cotisation pour pouvoir prendre part aux différents votes.

Marc ROBERT

### *LES CHANTIERS DE BÉNÉVOLES CONTINUENT !*

Ils se déroulent tous les troisièmes dimanches de chaque mois en même temps que l'ouverture aux visites du château. Toutes les bonnes volontés pour participer aux différentes activités de l'association (visites du château, atelier costumes, recherches historiques,...) seront les bienvenues.

*Les dates des prochains chantiers : 20 février - 20 mars - 17 avril - 15 mai - 19 juin - 17 juillet*

## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se déroulera le **VENDREDI 11 MARS 2005 à 20h30** au Centre de Secours des Pompiers aux Charbonneaux  
et sera suivie d'une Assemblée générale extraordinaire pour une révision partielle des statuts.

**VENEZ NOMBREUX**

# Petite page d'histoire

## *La recherche et ses trouvailles, suite*

Nous continuons la lecture des registres des délibérations des Consuls de Grenoble, pour vous parler des personnages de la famille Armuet de Bon Repos.

Le seul enfant de Jean Armuet dont la descendance est connue est Louis, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, car il est plus connu, par les archives de Bon Repos en particulier. Il fut, sans doute près de dix ans "Lieutenant général pour le Roi dans les montagnes de Dauphiné" et gouverneur d'Embrun. C'est dans le Briançonnais et Gapençais qu'il guerroyait contre les protestants, parfois en compagnie de son beau-frère, l'archevêque et prince d'Embrun Guillaume de Saint Marcel d'Avanson, dont il avait épousé la sœur Françoise. De nombreux enfants sont issus de ce mariage, mais en ces temps, beaucoup décédaient en bas âge ou à la guerre.

Louis, revenu d'Embrun en 1579 après sa démission, était un homme considéré et en 1589 les consuls de Grenoble étant à renouveler comme chaque année, il fut proposé comme premier consul pour 1590, désigné par le Conseil de la ville pour être ensuite élu par le "général" des habitants de la ville au premier degré des consuls.

Mais il connaissait sans doute bien les difficultés de la fonction, pour laquelle il fallait beaucoup payer de sa personne, faire des avances d'argent, assister à bien des cérémonies, et surtout, en cette année là, contenir les attaques de Lesdigières qui voulait s'emparer de la ville pour les protestants.

C'est le 10 décembre que les consuls en place qui terminent leur année, se réunissent pour proposer des personnes à élire par l'assemblée générale des habitants de la ville. La ville de Grenoble avait quatre consuls élus, qui étaient assistés de notables des trois ordres. Ces consuls élus pour un an se dépensaient beaucoup, et ne tenaient pas à faire plus d'une année de consulat. On va voir par la lecture des délibérations qui suivent, (BB 41 p.171) comment il était procédé à l'élection de personnes, pas même consultées et en tous cas absentes à l'assemblée qui les élisait ! Le premier consul, maître Claude Basset informe ses collègues du Conseil de la ville des délibérations à prendre :

*«... Pour lesquelles il a dit avoir charge de faire semblable réquisition de vouloir pour cette fois... nommer et élire tels que le conseil avisera, des plus dignes et profitables pour faire service et au soulagement du public, pour être élus consuls, et leurs successeurs en la dite charge, pour la prochaine année ; d'autant qu'ils se trouvent fort perplexes d'en nommer, qui soient au contentement et soulagement du public, sur quoi a été opiné, puis conclu que pour ne divertir l'ordre et ancienne coutume observée en ce fait, et ne préjudicier aux privilèges et autorité des sieurs les modernes consuls, que le Conseil ici assemblé est d'avis que les sieurs consuls pour, sur la dite nomination, en être fait choix de quatre par ce Conseil, tels qu'ils aviseront, pour après par le Conseil général, en être l'un d'eux de chaque ordre (élu).*

*Et après a été procédé tout promptement à la nomination des dits sieurs nouveaux consuls, à la coutume, comme ici après. Et premièrement par Mr.M° Claude Basset premier consul ont été nommés pour le premier degré (la noblesse), Monsieur de Bonrepos, Monsieur Deybens, Monsieur du Motet et Monsieur de Moydieu. Pour le second degré ont été nommés M° Honoré Clapier, M° Yves Rostaing, M° Jacques Collanon et M° Jehan Aleyron. Pour le troisième degré sieur Barthelémy Matel, sieur Jehan Sarrazin, sieur Pierre Disdier et sieur Jacques Jacquemet. Et pour le quatrième degré M° Martin Bruny procureur, Sr. Michel Pavyoct, Sr. Jacques Troihieur maître de la monnaie de Grenoble et sieur George Marguet marchand. Tous lesquels sus-nommés seront proposés dimanche prochain au Conseil général qui, à ces fins, sera assemblé à son de trompe, de tous les manants et habitants de la ville, pour faire faire et procéder à l'élection des sieurs nouveaux consuls de chaque degré, pour la prochaine année. »* La délibération du dimanche suivant est la grande assemblée générale des habitants, et il y assiste un grand nombre de personnes (mais pas tous les habitants !)

*« Election de Messieurs les Consuls nouveaux pour l'année prochaine 1590. Dimanche dix septième jour du présent mois de décembre 1589, dans la grand salle de maison de ville de Grenoble. A été assemblé le Conseil Général et universel de tous les habitants de la ville. Auquel ont assisté... (54 personnes sont nommées, notaires, avocats, procureurs, orfèvres, meunier, mercier, cabaretier...) et plusieurs autres.*

*Par Messieurs les conseillers Fustier et Audeyer... il a été remontré à la compagnie... que pour procéder à la nouvelle élection de messieurs les nouveaux consuls de cette ville pour la prochaine année et à ces fins, (ils) ont exhorté tous les présents et assistants d'y vouloir procéder en leur âme, conscience et selon Dieu, sans aucune faveur ; assurant que ceux qui ont été à ces fins nommés, tant par messieurs les modernes consuls, que pour leur compte, ont par eux été choisis et trouvés dignes de telles charges et pour le soulagement de tout le pauvre peuple et habitants de cette ville, et par même, eux, vouloir agir tous ensemble en union et amitié, comme ils ont fait par ci-devant et sous l'obéissance du Roy notre souverain seigneur... »*

Le premier consul sortant, M° Claude Basset, après des remerciements et excuses de n'avoir fait que ce qu'il a pu pendant son mandat, *« a proposé la nouvelle nomination qui a été faite au Conseil ordinaire de la ville, des nouveaux consuls à élire pour cette prochaine année, tenu aujourd'hui 16° du présent mois et an ; qui est pour le premier degré des personnes de Messieurs d'Eybens, de Bonrepos, du Motet et de Moydieu et pour le second degré de M<sup>es</sup> Yves Rostaing, Honoré Clapier, Jehan Aleyron et Jacques Collanon. Pour le troisième degré des sieurs Barthelémy Matel, Jehan Sarrazin, Pierre Disdier et Jacques Jacquemet et pour le quatrième degré, de M° Martin Brun procureur, Sieur Michel Paviot, Sr. Jacques Troilhens (?) et George Marguet... »* Il demande *« que lecture soit faite de la nouvelle nomination faite au conseil ordinaire, des sieurs nouveaux consuls pour, suivant ces nominations, être procédé par le peuple et assistants de celui-ci, à l'accoutumée ... ont, par pluralité des voix, Conclu que sont élus et nommés pour consuls nouveaux pour la prochaine année : savoir pour le premier degré Monsieur de Bonrepos, pour le deuxième*

degré M° Honnoré Clapier, pour le troisième degré Sr.Jacques Jacquemet et pour le quatrième degré Sr.Jacques Troillens. Tous lesquels nouveaux consuls ci-dessus élus, pour être absents, n'ont pu prêter serment en mains de nosseigneurs les commissaires. Lesquels néanmoins, suivant la réquisition faite par le Sr. Basset premier consul, ont ordonné actes être faits par le secrétaire de la ville, de la sus dite élection ci-dessus contenue, des sieurs nouveaux consuls. »

Louis Armuet ne se précipite pas pour prendre son poste ! au contraire, comme son père Jean qui en 1536 ayant été élu premier consul, a refusé, il fait de même en essayant de se libérer de la charge. Notons en passant que plusieurs Armuet furent consuls de Grenoble : en 1388 Guillaume Armuet était consul sortant ainsi qu'en 1423 Artaud Armuet, en 1436 un Martin et en 1449 Antoine Armuet, sans doute le frère de notre Guillaume.

Nouvelle délibération des consuls sortant de Grenoble : « Lundi dix-huitième jour du mois de décembre 1589, dans la Tour de l'Isle et maison de ville de Grenoble. A été assemblé le Conseil ordinaire de celle-ci, auquel ont assistés (les quatre consuls et une dizaine de conseillers) : Mrs.Fumet deuxième consul et Chaboud procureur ordinaire de la ville, délégués de la part de celle-ci par devers le Sr.de Bonrepos élu le jour d'hier en la charge de premier consul, pour lui faire entendre la dite élection, faite de sa personne en la dite charge et le supplier de venir accepter la charge, et à cette fin se transporter dans cette ville, ont fait entendre à ce Conseil la volonté du sieur de Bonrepos touchant l'acceptation de celle-ci, tant verbalement que par la lettre qu'a écrit le sieur de Bonrepos à la ville et au conseil de celle-ci. Qui est en substance qu'il remercie la ville et tous les citoyens... de la bonne volonté qu'ils lui portent. Requérant au surplus deux ou trois jours de délai pour communiquer avec ses parents et amis, s'il pourra accepter la charge, ne la pouvant bonnement accepter sans leur avis ; sur quoy a été opiné, puis : Conclu que l'on communiquera la lettre envoyée par le sieur de Bonrepos à messieurs les consuls et conseil ordinaire de la ville, à messieurs de la Cour et au président d'Illins (Mr.Ennemond Rabot).» Les choses continuent encore le vendredi 22 où le conseil écoute M.Basset :

« Monsieur Basset premier consul a fait entendre à la compagnie comme, ayant mandé (envoyé) près le sieur de Bon repos élu premier consul pour cette ville et pour l'année prochaine, de venir en celle-ci pour accepter la charge et prêter serment, lequel a fait réponse qu'il supplie Messieurs du conseil de lui faire ce bien de vouloir encore patienter et attendre jusqu'à dimanche prochain la réponse qu'il aura à faire, laquelle il ne peut bonnement faire, pour l'importance du fait, sans au préalable l'avoir communiqué à ses parents et amis, si ou non il pourra accepter la charge... l'on attendra jusqu'au jour de dimanche la venue ou la réponse du sieur de Bon repos, pour ne préjudicier en rien à l'ancienne coutume de la maison de céans, touchant la nomination à faire des conseillers ; sur quoi a été opiné puis : le Conseil est d'avis, attendu même (que) les affaires de la ville ne demeurent encore en arrière, et pour mieux occasionner le sieur de Bonrepos d'accepter la charge, à laquelle plusieurs seigneurs notables sont employés pour l'y acheminer, que l'on attendra jusqu'au jour de dimanche prochain, la venue ou réponse du sieur de Bonrepos. » Ce n'est que le vendredi suivant 29, qu'une nouvelle assemblée est tenue.

« Sur la proposition et réquisition faite au Conseil par monsieur Basset premier consul de la ville, disant que le Sr.de Bonrepos ayant été nommé et élu premier consul de cette ville, il avait prié messieurs du Conseil l'excuser de faire réponse si ou non il accepte la charge jusqu'à ce que les fêtes de Noël fussent passées. Ce qu'étant, les sus dites fêtes passées, eux (consuls anciens) demeurant toujours en la dite charge à leur grand préjudice et intérêt... et n'ayant reçu aucun avis ni réponse du sieur de Bonrepos, et ne s'étant même pas présenté pour faire la réponse si ou non il acceptera la charge, lui et messieurs ses compagnons désireraient être entièrement déchargés de leurs charges de consuls et au moins, voudraient supplier messieurs de ce conseil trouver bon que les autres sieurs consuls nouveaux élus fussent reçus en la dite charge et prêtent le serment en tel cas requis et accoutumé, et eux déchargés. Sur quoi a été opiné, puis : Conclu qu'avant que pouvoir rien résoudre et conclure sur la proposition, que lon dépêchera demain le matin, l'huissier et valet de ville par devers monsieur de Bonrepos, pour le supplier de se vouloir disposer de venir en cette ville tout au plus tôt, pour accepter la charge ou du moins faire réponse touchant sa volonté touchant celle-ci. Comme par même sera fait une autre semblable lettre à monseigneur le premier président d'Illins, de la meilleure encre qu'il leur sera possible, pour persuader le sieur de Bonrepos d'accepter la charge... C'est donc un siège soutenu de Louis Armuet !

L'année se termine par une nouvelle assemblée le dimanche 31 décembre 1589 « dans le logis de Mr.M° Claude Basset premier consul de cette ville a été tenu et assemblé le Conseil ordinaire de celle-ci, auquel ont assisté... M° Basset premier consul a fait entendre la réponse qu'a fait le sieur de Bon Repos par sa lettre écrite de ce même jour du dit lieu de Bon Repos, à la dernière lettre aussi à lui écrite par le conseil ordinaire de la ville le jour d'hier et envoyée par l'huissier de la ville, exprès, aux fins qu'il lui plût venir en cette ville pour accepter et négocier la charge de premier consul de celle-ci, en laquelle il a été naguères élu par le général de la ville, en plein conseil général ; par laquelle sa dite lettre il remercie messieurs les consuls et du conseil ordinaire et le général de l'honneur qu'il leur a plu lui faire, de l'avoir élu et appelé en la charge de premier consul et néanmoins de lui faire ce plaisir de vouloir élire et honorer un autre, tel qu'il plaira au conseil aviser en son lieu, pour accepter, exercer la charge de premier consul, supplier mrs. les consuls et du conseil de la ville le vouloir excuser si ses moyens n'ont pu permettre d'accepter la charge de premier consul, combien qu'il soit en très bonne volonté de faire humble service et plaisir de tous ses moyens, au général de la ville et particulièrement sur quoi a été opiné puis : Conclu que, avant que s'adresser par requête à nosseigneurs de la Cour, que Mrs.les consuls sont priés d'entendre s'il est possible de Mgr le premier président d'Yllins, qui ces jours a été avec le sieur de Bon Repos au dit Bon repos, le motif de l'excuse que fait le sieur de Bon Repos d'accepter la charge de premier consul en laquelle il a été unanimement élu par tout le général de la ville, et ce fait, que selon ce que les sieurs consuls entendraient de ce fait de monsieur le premier président d'Yllins, l'on s'adressera par requête aux dits seigneurs de la Cour, à ce qu'il lui plaise enjoindre au sieur de Bon Repos de venir en cette ville dans quelques jours, pour venir prêter serment et exercer la dite charge de premier consul en laquelle il a été, comme dit est, élu. Surveillance secrétaire.»

L'année suivante 1590 il n'est plus fait état de M.de Bon Repos, et là aussi, peut-être faut-il, pour avoir la suite, se reporter aux décisions de la Cour de Parlement.

P.Coing-Boyat

## **Pour notre ami Léonce Carrignon, le fermier de Bon Repos.**

Léonce n'a pas voulu vivre plus avant cette cinquième année du 21<sup>ème</sup> Siècle, comme s'il avait décidé, ces quelques derniers mois, de tirer sa révérence, sans chichis, en homme d'énergie et d'action qui ne voulait pas se voir diminué, ou qui ne voulait plus voir sa vie passée s'en aller. Nous sentions bien qu'il y avait quelque chose chez lui « qui n'était plus comme avant ». Il avait un peu perdu de sa « tchatche », de sa vivacité, de sa gouaille, de son humour, de ses petites piques qu'il nous adressait toujours. Il ne nous parlait plus de politique ou de poème sur la nature ou le château. Ce quelque chose « de changé » n'était-il pas son départ de Bon Repos, son domaine depuis toujours ? C'est là que nous l'avons rencontré pendant tant d'années, comme un gardien fidèle de « notre château »...et quand il est parti de cet endroit, avec son épouse Renée, pour rejoindre le lointain quartier des Thèvenets, Bon repos assurément est devenu plus triste, plus solitaire, et plus abandonné... Il se trouve (par un très grand hasard, car il ne revenait plus souvent à Bon Repos) que nous l'avons rencontré là, alors qu'il venait de faire une visite à son ancienne maison dévastée par tous ces vandales idiots qui ne peuvent pas voir un lieu abandonné sans casser, déchirer, briser, répandre, salir, et barbouiller. Léonce était entré dans la maison, alors que Renée était restée dans la voiture et tournait la tête...Il y avait erré de longues minutes, puis était ressorti la mine défaite, le regard triste. Nous avons alors compris que c'était là sa dernière visite, qu'il ne reviendrait plus jamais dans ce lieu, cette ferme qui tombait désormais en ruines, jadis l'une des plus belles du Plateau, au pied du château multi-séculaire.

Que de jours heureux ont été passés là par ses parents, sa famille, ses enfants, ses « commis », les amis qui venaient rendre une visite ! On se souvient du gros tracteur, des moissons dans le grand champ, d'une visite à l'étable, du tintement d'un pot de lait...Que de rencontres aussi avec tous les participants de cette aventure de la restauration et de l'animation du château ! Pendant les répétitions des grands spectacles de théâtre, nous allions tous dans sa cuisine pour regarder les matchs de foot de l'équipe de France, lors des compétitions internationales du mois de juin. Et Léonce trinquait avec l'ami Patrice Linard...A d'autres moments, il fallait parfois « négocier » avec lui, pour savoir où nous allions mettre les gradins, ou les parkings, car tout ce branle-bas de combat se faisait sur son territoire, mais toujours, finalement, on se mettait d'accord.

Comme c'est étrange cet article et ces photos du bulletin «Mémoire » des Amis du pays vizillois, publié en cette fin d'année 2004...Léonce et Renée y égrainaient des souvenirs, en noir et blanc et en couleurs, avec encore le sourire, sur le fond jaune des fleurs de colza : était-ce un signe qu'il nous faisait, ce dernier été ? Nous l'avons vu une ultime fois, au repas des aînés de la commune, tiré à quatre épingles, fier de porter encore sa belle crinière blanche, lui qui était resté un homme jeune, plein de forces, jusqu'à plus de quatre-vingts ans. Et puis, nous avons entendu parler des mauvaises nouvelles sur son état de santé déclinant soudain, mais nous ne pensions pas que cela irait si vite...Léonce est parti. Toute « la famille du château » adresse à Renée, son épouse, ses sentiments d'amitié...Le souvenir de Léonce sera toujours avec nous, dans ces parages de Bon Repos, que ce soit dans la solitude de l'hiver, ou sous les lumières des projecteurs, quand les fêtes des spectacles reviennent...

F.G.

### **J'anime, tu animes...nous animons !**

Dans notre dernier bulletin de septembre 2004, nous avons écrit à propos des animations culturelles au château : « Alors, en ce début septembre, on a l'impression d'avoir à peine fini qu'il faut déjà recommencer ! Mais bon...cela va être cool : cette année, il n'y a pas de grand spectacle ! »

En 2005 en effet, il n'y a pas de « grand spectacle », mais les trois troupes de Bon Repos (Les Koid'Neuf, Le Klap'yote théâtre, La Compagnie du château ivre) et leurs amis musiciens d'Art Production, du groupe JB PROD et tous les techniciens et costumiers de l'association sont quand même au travail pour vous présenter cette année trois créations... tandis que seront invités cinq autres spectacles ou concerts extérieurs : en tout, nous offrirons quinze soirées de manifestations culturelles, à Bon Repos !

Et nous avons dû refuser plusieurs propositions de spectacles au château, ce qui témoigne de la « réputation » du lieu..... Alors, rendez-vous très bientôt, dans les caves ou devant les grands murs.

F.G.

Bulletin édité par  
**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU CHATEAU MEDIEVAL DE BON REPOS**

Foyer de Haute-Jarrie / 38560 JARRIE

Association loi 1901

Diffusion strictement réservée aux adhérents de l'association.